


États-Unis

États-Unis : le système de retraite en 2008

Dans le régime public de retraite, connu sous le nom de « sécurité sociale », les prestations sont calculées selon une formule progressive. À cela s'ajoute un complément de retraite soumis à conditions de ressources pour les retraités à faible revenu

Indicateurs essentiels

		États-Unis	OCDE
Salaire moyen	USD	40 300	40 600
	USD	40 300	40 600
Dépenses publiques au titre des retraites	en % du PIB	6.0	7.0
Espérance de vie	à la naissance	79.1	78.9
	à 65 ans	83.9	83.1
Population de plus de 65 ans	en % de la population d'âge actif	21.1	23.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548998>

Conditions d'ouverture des droits

L'âge normal de la retraite (*normal retirement age* – NRA) était de 66 ans en 2008, et sera progressivement porté à 67 ans d'ici 2022. L'ouverture des droits aux prestations de retraite dépend du nombre d'années de cotisations, avec un minimum de dix ans.

Calcul des prestations

Régime lié à la rémunération

La formule de calcul des prestations est progressive. Pour la première tranche, soit jusqu'à 711 USD par mois de rémunération ouvrant droit à pension, le taux de remplacement est de 90 %. Il est de 32 % pour la tranche comprise entre 711 USD et 4 288 USD par mois, qui représentent respectivement 21 % et 128 % du salaire moyen à l'échelle nationale. Entre ce dernier seuil et le plafond de rémunération, le taux de remplacement est de 15 %. Une majoration de 50 % pour personne à charge s'applique aux couples mariés lorsque le deuxième apporteur de revenu a acquis moins de droits et pour un enfant à charge remplissant les conditions requises.

Les salaires des années antérieures sont revalorisés, en fonction de la progression du salaire moyen à l'échelle nationale, jusqu'aux 60 ans du bénéficiaire. Les rémunérations perçues au-delà de cet âge ne sont plus revalorisées. La prestation de base est calculée pour une liquidation de la retraite à 62 ans. Par la suite, elle est ajustée en fonction de l'évolution des prix. La prestation est basée sur le salaire moyen des 35 meilleures années (après revalorisation), y compris les années de rémunération nulle éventuellement nécessaires pour atteindre 35 années.

Le plafond de rémunération pour les cotisations comme pour les prestations est de 102 000 USD par an, ce qui correspond à 253 % du salaire moyen revalorisé tous les ans sur la base de la progression des salaires à l'échelle nationale.

Les pensions mises en paiement sont ajustées en fonction de l'évolution des prix.

Pension minimum

Il existe une pension minimum dans le cadre du régime de sécurité sociale. Les personnes dont la rémunération est inférieure à un montant minimum spécifique de l'assurance primaire perçoivent une retraite minimum qui dépend du nombre total

d'années de couverture sur l'ensemble de la carrière et qui varie entre 35 USD pour 11 années de couverture et 721 USD pour 30 années. Le seuil déclenchant le versement de cette pension minimum était en 2008 de 11 385 USD, soit 28 % du salaire moyen à l'échelle nationale (selon la définition officielle, ce seuil correspond à 15 % de l'assiette de calcul des prestations et des cotisations dans l'ancien système). La pension minimum n'a pas d'incidence sur les résultats de la modélisation, car la fourchette de rémunération concernée est inférieure à celle présentée.

Régime ciblé

Les États-Unis accordent aux personnes âgées une prestation sous conditions de ressources appelée revenu complémentaire de sécurité. Les personnes sans conjoint admissible à ces prestations et âgées de plus de 65 ans peuvent percevoir jusqu'à 7 644 USD par an selon leur patrimoine et leurs autres revenus. Lorsque les deux membres d'un couple ont droit à cette prestation, son montant est de 11 482 USD (soit 50 % de plus que pour une personne seule). Ces montants équivalent respectivement à environ 19 % et 28 % du salaire moyen national. La prestation est indexée sur les prix.

Les critères de patrimoine sont stricts : le plafond s'élève à 2 000 USD pour les personnes sans conjoint ayant droit à la prestation et à 3 000 USD pour les couples, à l'exclusion des effets personnels, de la résidence principale, d'une voiture, d'une assurance pour frais d'obsèques et d'une assurance-vie (pour ces deux assurances, la valeur maximum est de 1 500 USD). Une franchise minimale, de 20 USD par mois, s'applique au calcul des droits à prestations. Au-delà du plafond, la prestation est dégressive au taux de 100 % de l'excédent de revenu.

L'analyse est compliquée par le fait que les États peuvent compléter le minimum fixé au niveau fédéral. Si huit États ne versent que le minimum fédéral, 29 administrent leur propre système, neuf proposent des compléments gérés par la seule administration fédérale de la sécurité sociale (*Social Security Administration, SSA*) et six proposent des compléments administrés à la fois par l'État concerné et par la SSA. Le complément de retraite moyen dans les 15 États où la prestation est administrée par la SSA est de 29 % de la prestation fédérale maximum pour une personne seule et de 50 % pour un couple. On notera que la modélisation ne prend pas en compte ces paiements complémentaires.

Régime privé facultatif

Il existe un autre régime de retraite, facultatif, que l'on suppose à cotisations définies. Par hypothèse, le taux de cotisation est de 9 %.

Variantes de carrière

Retraite anticipée

Un départ anticipé à la retraite est possible à partir de 62 ans, avec une réduction actuarielle. Pour chaque année d'anticipation par rapport à l'âge normal, la prestation est réduite de 6.75 %. Toutefois, au bout de trois ans, la réduction tombe à 5 %. Cela s'applique aux retraités pour lesquels l'âge normal de la retraite (NRA) est supérieur à 65 ans.

Retraite différée

Le versement initial de la pension peut être repoussé au-delà du NRA et les périodes de report sont validées jusqu'à 70 ans. La surcote actuarielle pour les personnes atteignant l'âge de 62 ans à partir de 2008 est de 8 % par année de report.

Le cumul emploi-retraite est également possible, mais il est soumis à des conditions de revenu. Pour les bénéficiaires qui n'ont pas l'âge NRA, la pension subit une décote de 50 % de l'excédent de salaire au-delà de 13 560 USD. Pour les actifs ayant atteint le NRA, il n'y a pas de décote fondée sur la rémunération.

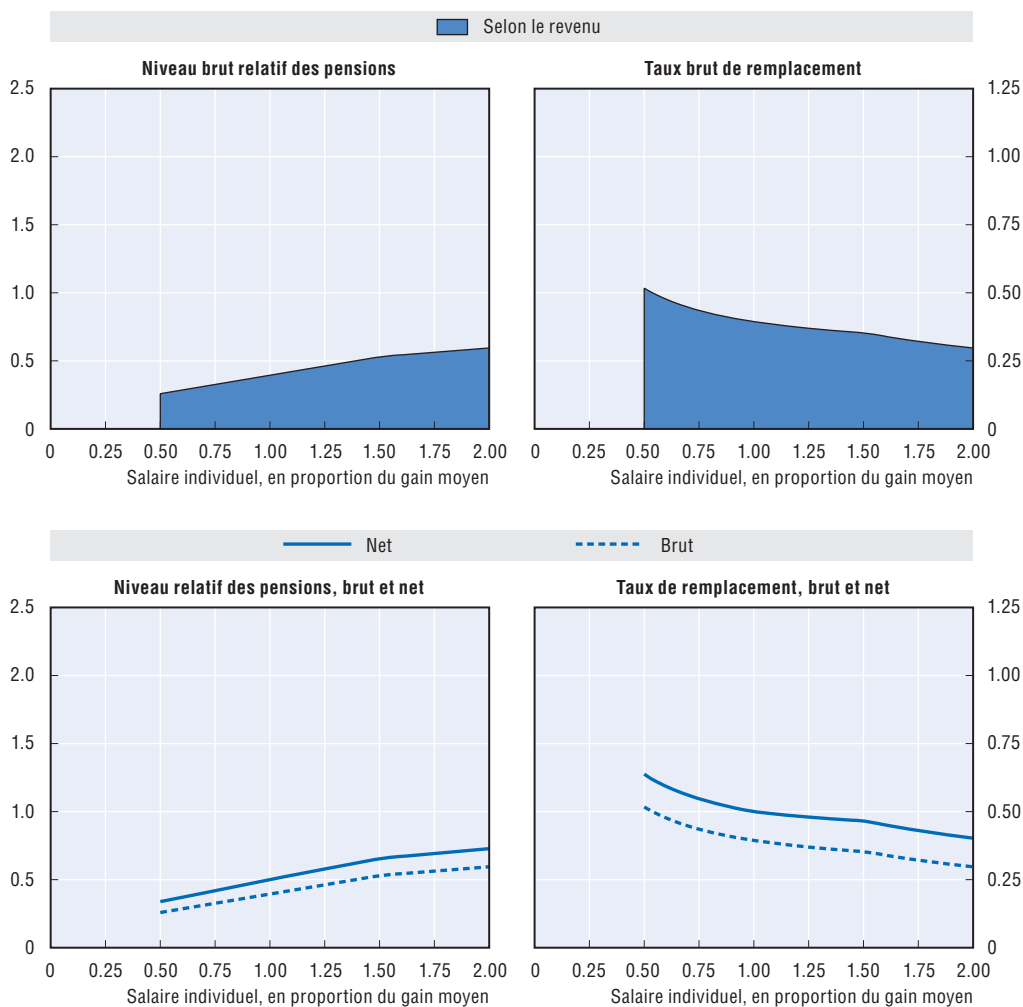
Enfants

Les périodes d'interruption de la vie professionnelle liées aux enfants ne sont pas validées (excepté pour les travailleurs devenus invalides à un âge précoce, qui peuvent omettre ces années du calcul de leurs prestations).

Chômage

Les périodes de chômage ne sont pas validées. Mais, dans bien des cas, elles peuvent être omises du calcul de la rémunération pour l'établissement des prestations, car seul est pris en considération le salaire des 35 meilleures années. Les périodes d'invalidité ne sont pas prises en compte dans les 35 années considérées.

Résultats de la modélisation des retraites : États-Unis



Hommes Femmes (si différent)	Salarié à revenu médian	Salaire individuel, en multiple de la moyenne				
		0.5	0.75	1	1.5	2
Niveau relatif brut des pensions (en % du salaire moyen brut)	34.3	25.9	32.6	39.4	53.0	59.5
Niveau relatif net des pensions (en % du salaire moyen net)	43.9	33.9	41.9	50.0	65.5	72.8
Taux de remplacement brut (en % du salaire individuel brut)	42.3	51.7	43.5	39.4	35.3	29.7
Taux de remplacement net (en % du salaire individuel net)	53.4	63.8	54.7	50.0	46.6	40.3
Patrimoine retraite brut (en multiple du salaire individuel brut)	6.3	7.6	6.4	5.8	5.2	4.4
Patrimoine retraite net (en multiple du salaire individuel brut)	7.2	8.9	7.5	6.8	6.0	5.1
Patrimoine retraite net (en multiple du salaire individuel brut)	6.0	7.6	6.2	5.6	4.9	4.1
Patrimoine retraite net (en multiple du salaire individuel brut)	7.0	8.8	7.2	6.5	5.6	4.7

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932548580>



Extrait de :

Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « États-Unis », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-79-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.